La lettre d'info

DOSSIER SPÉCIAL

de Quimper Cornouaille Développement

Hervé Herry, élu référent aménagement numérique au sein du Pays de Cornouaille

L'accessibilité aux usages du numérique, un enjeu important de territoire

L'accès aux services numériques est un facteur d'attractivité et de compétitivité des territoires. Le secteur des TIC* représente environ 30% de la croissance française. Les analyses prospectives s'accordent sur le fait que l'offre croissante de services et de contenus numériques structurera l'économie et la société de demain.

Ces nouveaux usages numériques permettront aux entreprises des gains de productivité. La plupart des services publics - collectivités locales, éducation, santé...- y trouveront une nouvelle dimension. Le grand public bénéficiera d'interactivité, de moyens d'expression et de création supplémentaires.

Ces nouveaux usages, l'utilisation croissante du multimédia, la transposition sur le support Internet d'applications courantes comme la télévision augmentent fortement le volume des informations échangées. L'évolution vers le très haut débit est inéluctable.

La logique des investissements privés pour déployer le THD* revient à constituer une nouvelle fracture numérique. Les opérateurs conviennent que, sans cofinancement public, ils ne déploieront de fibre optique au mieux que pour 40% des foyers cornouaillais.

Une action publique cohérente avec les initiatives privées se révèle indispensable pour anticiper toute nouvelle fracture numérique. Le SDAN définit l'ambition de la Cornouaille en matière de desserte de son territoire en THD d'ici 2030. Ce schéma adopté en juin 2011 est le fruit d'une mobilisation de l'ensemble des EPCI et l'expression d'une vision partagée. Il met la Cornouaille dans les meilleures dispositions pour peser dans la mise en œuvre du très haut débit dans le cadre du programme régional Bretagne numérique.





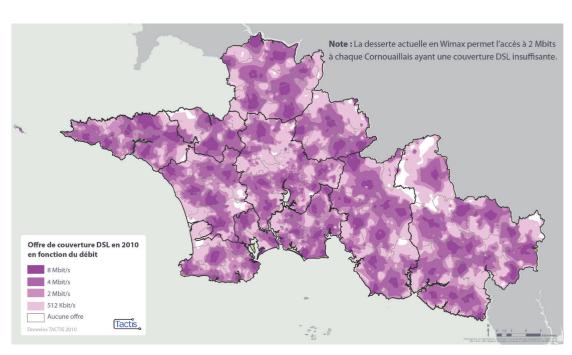
L'accessibilité numérique constitue un des enjeux majeurs pour l'aménagement et le développement équilibré de la Cornouaille. Dès 2010, partant de ce constat, le Pays de Cornouaille¹ a élaboré un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique avec la collaboration active des intercommunalités.

Ce schéma définit les perspectives d'une desserte très haut débit du territoire à l'horizon 2030.

E SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIOUE

Soucieuse de mener une politique cohérente en matière d'aménagement numérique, la Cornouaille s'est engagée dans l'élaboration d'un SDAN à l'échelle de son territoire1. Celui-ci analyse les perspectives d'une desserte très haut débit des 350 000 habitants et 15 000 entreprises cornouaillaises à l'horizon de 2030.

Une couverture contrastée en services haut et très haut débit



Haut débit

Les services numériques sont essentiellement proposés sur la base du réseau cuivre de France Telecom établi dans les années soixante-dix, initialement conçu pour la seule téléphonie. Ce réseau répond aux attentes actuelles des abonnés à condition que ceux-ci résident à proximité immédiate du central téléphonique ou NRA*.

L'analyse de la disponibilité des services laisse apparaître de fortes disparités. Les foyers de Cornouaille sont 85% à disposer d'offres de services à 2 Mbps minimum. Ce constat est cependant nuancé par la faible disponibilité d'offres supérieures à 8Mbps. Seuls 3 foyers sur 10 ont en effet accès à ce niveau de services.

Conscients de cette fracture numérique, le Conseil Général du Finistère et Quimper Communauté se sont assurés de répondre à l'urgence en proposant un service homogène de 2 Mbps aux abonnés inéligibles à de tels débits en ADSL grâce à la technologie Wimax*. Les nombreuses zones très mal desservies disposent ainsi d'une offre haut débit.

En termes d'accès à une offre dégroupée, gage de tarifs compétitifs, la situation cornouaillaise semble insuffisante. Hors Ouimper Communauté qui a mené une action volontariste sur son territoire, seul un tiers des foyers et entreprises de Cornouaille ont accès au dégroupage contre 75% en moyenne au niveau national.

* Cf. lexique ci-contre.

(1) Le document complet est disponible sur www.auimper-cornouaille-developpement.fr

Très haut débit

La disponibilité du très haut débit sur la Cornouaille est réduite. Le réseau Herminéo propose des services concurrentiels sur fibre optique au tissu économique de Quimper Communauté. En dehors de l'agglomération quimpéroise, l'offre dédiée de France Telecom ne couvre que les communes de Douarnenez, Pont l'Abbé et Saint Evarzec. La 3ème commune du Finistère, Concarneau, n'est pas intégrée à cette offre catalogue.

La couverture de la Cornouaille se révèle très partiellement satisfaisante. Déjà omniprésents dans notre quotidien, les services numériques seront sans cesse plus nombreux et plus gourmands en débit. Ces usages nécessiteront à moyen terme du THD. Les réseaux téléphoniques existants n'offrent pas les capacités qui seront nécessaires. Seul un déploiement concerté de fibres optiques permettra l'accès de tous à ces services.

Haut débit

Deux seuils sont généralement retenus. Le premier, fixé à 2 Mbps, constitue un seuil minimal pour accéder à de simples services comme la messagerie. Ce débit reste cependant insuffisant pour des services plus évolués ou plusieurs accès simultanés à Internet (ordinateurs, TV...). Les débits nécessaires sont de 8 Mbps pour accéder confortablement, en 2011, à l'ensemble des services numériques. L'évolution des usages, de plus en plus gourmands en débit, ainsi que la tendance observée d'utiliser plusieurs services en même temps, entrainent une demande croissante de débit. Les zones mal desservies en 8 Mbps seront les premières discriminées dans les toutes prochaines années.

IEXIOUE

ADSL: Asymetric Digital Subscriber Line

DSL: Digital Subscriber Line

FTTH: Fiber To The

Mbps: Megabits Per Second. Unité de mesure du débit Internet

NRA: Nœud de Raccordement d'Abonnés

SDEF: Syndicat d'Energie du Finistère

THD: Très Haut Débit **TIC:** Technologies de l'Information et de la

Communication

WIMAX: Worldwide Interoperability for Microwave Access. Connexion haut débit

par voie hertzienne

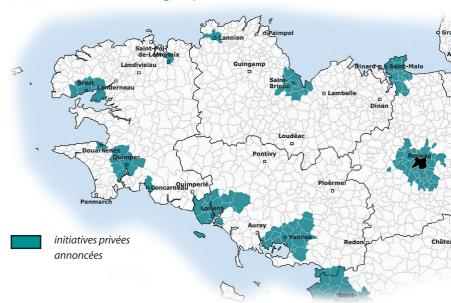
Un déploiement du THD par les opérateurs privés concentré sur les principales agglomérations

Les principaux opérateurs télécoms se sont engagés dans une stratégie nationale de déploiement FTTH* (fibre optique à l'abonné) sur fonds propres. Lors des auditions organisées en octobre 2010 dans le cadre de ce SDAN, seul France Télécom a annoncé son intention d'investir en FTTH sur la Cornouaille. Son ambition se limitait à la seule commune de Quimper. Depuis, les opérateurs ont répondu fin janvier 2011 à un appel à manifestation d'intention d'investissement (AMII) lancé par l'Etat. Le périmètre d'intervention a nettement évolué. France Telecom a déclaré son intention de déployer du FTTH sur Quimper Communauté, ainsi que sur Concarneau et Douarnenez. Cet intérêt ne porte que sur les quartiers d'habitat et pas sur les zones d'activités. SFR quant à lui s'est déclaré intéressé par un déploiement sur Quimper.

Ces annonces restent toutefois à relativiser. Aucun engagement sur l'échéancier, le niveau de couverture ou les modalités de raccordement n'ont été précisés. France Télécom ne commencerait pas à déployer de la fibre optique avant 2015, peut-être en 2014 sur Quimper. Les modélisations de TACTIS¹ démontrent que seules les deux-tiers des prises télécoms de la commune de Quimper présenteraient une réelle rentabilité pour un opérateur privé.

La perspective d'attendre 2015, 2020 ou 2025 pour constater l'absence de déploiement n'est pas une alternative acceptable pour la Cornouaille. Elle ne peut constituer une raison suffisante pour renoncer à une stratégie d'aménagement numérique cohérente sur l'ensemble du territoire. Aussi, tant que les opérateurs n'ont pas apporté de garanties sur leurs investissements, Quimper Communauté, Douarnenez et Concarneau doivent rester dans le périmètre d'une éventuelle intervention publique. Par ailleurs, conformément aux règles européennes², les collectivités sont

Réponses à l'appel à manifestations d'intentions d'investissements en Bretagne, février 2011



légitimes à agir en l'absence de plan de couverture du territoire par des opérateurs privés avant 3 ans.

Les modes d'intervention sur ces communes seront cependant différentes du reste du territoire. En effet, l'Etat prévoit de prioriser ses financements sur les projets publics ciblant uniquement des zones non concernées par les intentions d'investissement privé. Il est donc nécessaire, pour un projet qui inclurait Quimper Communauté, Douarnenez et Concarneau, d'imaginer des solutions différenciées pour ne pas courir le risque de l'inéligibilité globale du projet.

Source: DATAR

Une ambition partagée sur le territoire de Cornouaille

Les opérateurs privés n'investiront que sur les zones denses, les plus rentables. Les récentes déclarations d'investissement confirment que sans cofinancement public, la Cornouaille connaîtra une nouvelle fracture numérique dans les toutes prochaines années.

La concertation des EPCI de Cornouaille, les éléments de diagnostic et de coûts de déploiement sur le territoire ont abouti à une ambition partagée et articulée autour de trois grands principes fondateurs:

1 - La mise en place d'un réseau fibre optique de collecte structurant sur le territoire en complément des réseaux existants

Ce réseau:

- apporte le dégroupage sur les principaux répartiteurs, en particulier ceux desservant les zones d'activités, développant ainsi des offres concurrentielles
- dessert en très haut débit les principales zones d'activités (ZA)
- assure un point de desserte optique dans chaque commune

raccorde en très haut débit les principaux sites publics et les grandes entreprises hors ZA

2 - La desserte en FTTH des bourgs de Cornouaille

Le déploiement dans un premier temps sur les centresbourgs assure une rationalisation des coûts de déploiement ainsi qu'une desserte a priori homogène du territoire cornouaillais. L'ambition est à terme la desserte intégrale du territoire en très haut débit.

3 - La montée en débit équitable sur les territoires non-concernés à moyen terme par le FTTH

Cela permettra d'assurer rapidement du haut débit de l'ordre de 8 Mbps minimum sur toute la Cornouaille.

La montée en débit représente une solution filaire d'attente à la mise en œuvre d'une desserte très haut débit pour des secteurs mal desservis en ADSL.

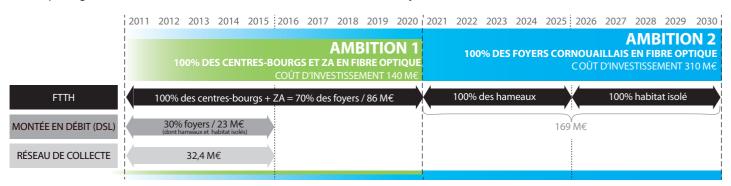
- (1) TACTIS : cabinet de conseil stratégique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisé dans le développement de l'aménagement numérique des territoires en France
- (2) Directive communautaire pour l'application des règles relatives aux aides d'État dans le cadre du déploiement rapide des réseaux de communication à haut débit – JO UE 30 sept. 2009

Ces grands principes ont guidé la formulation de 2 scénarii :

Le premier scénario prévoit la desserte FTTH des centres-bourgs d'ici 2020, soit 70% de la population cornouaillaise. Les autres foyers bénéficieront d'une montée en débit d'ici 2015. Après prise en compte des recettes, charges d'exploitation et financement du raccordement des abonnés, le coût public global est estimé 120 M€ sur 10 ans.

Le deuxième scénario prolonge le précédent en assurant aux foyers concernés par la montée en débit les 5 premières années une desserte en fibre optique dès 2020. Le coût public global est estimé à 283 M€ sur 20 ans.

La particularité du SDAN cornouaillais de développer 2 scénarii correspondant à 2 niveaux d'ambitions différentes est justifiée par l'absence de visibilité des cofinancements publics mobilisables.



Plusieurs sources de financement à mobiliser

Différents acteurs peuvent financer la mise en place du très haut débit :

- Dans le cadre de Programme National Très Haut Débit, l'Etat prévoit un cofinancement compris entre 33% et 45% des projets des collectivités.
- L'Europe balise ses financements sur les réseaux haut débit. Dans l'attente, le processus de révision du FEDER¹ a ciblé 22,5 M€ sur la question du très haut débit.
- La Région Bretagne ne souhaite plus agir comme cofinanceur mais comme partie prenante à la maîtrise d'ouvrage. Elle mobilise 50 M€ supplémentaires, de 2011 à 2013, sur des projets d'investissements.

■ Le solde des financements devra être apporté par les EPCI. Seule une part significative de financements locaux sera susceptible d'assurer la dynamique nécessaire au lancement d'un tel projet.

L'habitat isolé et les hameaux représentent 60% du coût public global pour 30% des prises fibre optique. Leur desserte constituera un défi financier pour la Cornouaille. Ce point soulève la question de la solidarité territoriale. Les simulations de déploiement de la fibre optique ont mis en exergue le lien entre le coût de déploiement de la fibre optique, sa rentabilité et la densité de l'habitat. Sans péréquation, une part importante du territoire cornouaillais ne sera pas accessible aux services THD. Cette solidarité territoriale constitue un principe structurant du SDAN de Cornouaille.

Les modalités de mise en œuvre du SDAN

La Région Bretagne a adopté en session de mai 2011 une stratégie régionale en faveur du numérique pour tous. Celle-ci repose sur le triptyque : développement des usages-soutien à la filière TIC-déploiement d'une infrastructure. Les principales orientations de ce dernier volet se déclinent comme suit :

- Le 100% Très Haut Débit à tarif pertinent et accessible à tous à horizon 2030.
- Le support fibre jusqu'à l'abonné (FTTH) est l'objectif de long terme (2030).
- Des technologies alternatives seront mobilisées comme solution temporaire.
- L'intervention publique vient compléter l'initiative privée : il n'y a pas d'intervention là où un déploiement privé est annoncé et garanti.
- Certains sites prioritaires seront déployés en avance de phase.

La cohérence de l'action publique pour un projet breton sera assurée par un « outil de gouvernance unique auquel chacun devra adhérer pour voir le territoire qu'il représente bénéficier du projet commun ».

Les orientations stratégiques de la Cornouaille s'intègrent dans l'ambition affichée par la Région. La mutualisation des moyens et la péréquation des coûts favoriseront de plus l'accès pour tous aux usages numériques THD. La Cornouaille s'inscrit ainsi dans la démarche commune en cours de définition, en s'assurant de :

- La prise en compte des actions préalablement engagées. En effet, le schéma régional doit être en cohérence avec les investissements déjà réalisés par Quimper Communauté et le Département du Finistère.
- La prise en compte des ambitions partagées par le territoire issu d'un long travail de concertation entre tous les acteurs locaux du territoire (EPCI, Département, SDEF*,...).
- La mise en œuvre d'un projet solidaire entre territoires ruraux et urbains. Cela concerne aussi bien les communes les plus défavorisées par leur desserte numérique que celles faisant l'objet d'une déclaration d'intention de couverture FTTH par les opérateurs privés.



Le SDAN de Cornouaille a été élaboré avec l'assistance du cabinet TACTIS.

* Cf. lexique page 2. (1) FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

www.quimper-cornouaille-developpement.fr

Rédaction: Stéphane Troprès

Maquette: GéDéZ'ailes Communication · Quimper

Crédits cartographiques: Quimper Cornouaille Développement – Sébastien Legrand / DATAR

Crédits photographiques: Quimper Communauté

Crédits photographiques: Quimper Communauté

Imprimé à 300 exemplaires par Cloître imprimeurs · Saint-Thonan (29)



